LABEL ECOCERT « ENGAGEMENT BIODIVERSITE »

L'objectif de la démarche : connaissance et réduction de l'impact sur la biodiversité

L'accélération de l'érosion de la biodiversité est un fait avéré. Il y a aujourd'hui urgence à protéger les ressources naturelles et la qualité écologique des écosystèmes locaux et globaux dont dépendent les populations ainsi que de nombreux secteurs d'activité économique.

La réconciliation des organisations avec leur écosystème garantit leur pérennité et leur performance à long terme. En atténuant les pressions qu'elles exercent de par leurs activités, les organisations assument leurs responsabilités vis-à-vis du vivant et de sa diversité.

Le label Engagement Biodiversité

Pour valoriser les organisations qui placent l'enjeu biodiversité au cœur de leur stratégie, ECOCERT a développé le référentiel **« *Engagement Biodiversité* »**.

Les sept caractéristiques du label Engagement Biodiversité sont les suivantes :

1. Un label universel qui s'adapte à toutes les typologies d'organisations au niveau international (petite ou grande entreprise, collectivité, territoire, parc naturel ou aire de conservation….)
2. Un label qui traite de la biodiversité locale comme de la biodiversité impactée tout au long de la chaîne de valeur de l'organisation, sur les territoires directs et indirects liés à ses activités.
3. Un label qui s'attache à favoriser la prise de conscience du rôle et de la dépendance des organisations par rapport à la biodiversité.
4. Un label qui implique les parties prenantes afin de connecter l'organisation avec son territoire au service du partage d'informations et de la capitalisation de l'expérience.
5. Un label centré sur la mesure d'empreinte biodiversité au travers d'une évaluation régulière des pressions exercées par les activités de l'organisation sur la biodiversité plutôt que focalisé uniquement sur l'inventaire de la biodiversité à un instant donné. Cette approche favorise la résilience des écosystèmes et contribue à renforcer la robustesse de leurs fonctions écologiques.
6. Un label qui privilégie l'évitement et la réduction des pressions exercées sur la biodiversité au niveau de l'exercice du métier, en anticipant les impacts dès la phase de conception des projets, sans oublier les aménagements écologiques des infrastructures.
7. Un label valorisant une dynamique d'amélioration continue de la performance biodiversité permettant à chaque organisation suite à son analyse, de monter en maturité et d'agir progressivement au quotidien sur les leviers permettant de réduire les pressions sur les écosystèmes tout en générant des impacts positifs sur les territoires.

ECOCERT délivre le label « Engagement Biodiversité » à l'issue d'un audit annuel de l'organisation, visant à évaluer la performance des actions et le respect des objectifs.

LABEL ECOCERT « ENGAGEMENT CLIMAT »

L'objectif de la démarche : réduction et maîtrise de l'impact sur le climat

Face aux conséquences du changement climatique, de plus en plus d'acteurs économiques s'engagent à réduire leurs émissions de Gaz à effet de Serre (GES) et à préserver l'environnement.

Pour les entreprises et les collectivités, agir sur l'impact climatique de son activité, c'est se positionner sur le futur modèle de croissance économique, donner du sens à son action, et renforcer l'attractivité et la capacité d'adaptation de son activité ou de son territoire.

Le label Engagement Climat

Pour valoriser les organisations qui placent l'enjeu climatique au cœur de leur stratégie, ECOCERT a développé le référentiel **« *Engagement Climat* »**.

Le référentiel **« *Engagement Climat* »** évalue la cohérence, la pertinence et l'efficacité des actions menées par l'organisation afin de réduire son empreinte carbone. La démarche s'appuie sur des étapes successives :

- **1**. **La mesure régulière des émissions de GES par l'organisation,** qui permet de prendre conscience de son propre impact climatique et de déterminer sa dépendance aux variations des prix de l'énergie.

- **2**. **La réduction progressive des émissions de GES**. Cette action est au cœur de la démarche. Après avoir mesuré ses émissions de GES, l'organisation met en place diverses actions de réduction (éco-conception, efficacité énergétique, transport alternatif, process, sourcing….) et sensibilise progressivement toutes ses parties prenantes afin que chacune agisse en fonction de ses responsabilités.

- **3**. **La compensation éventuelle des émissions de GES.** Une fois ces deux étapes primordiales mises en œuvre et engagées dans un processus d'amélioration continue, l'organisation peut aller plus loin et compenser ses émissions de GES :
  - Soit par contrainte réglementaire ou par démarche volontaire, à travers l'obtention de crédits carbone pouvant couvrir tout ou partie de ses émissions de GES,
  - Soit par solidarité climatique, à travers la mise en place de projets de développement durable qui réduisent les GES (reforestation, déploiement de fours améliorés, optimisation de pratiques agricoles….) tout en générant des bénéfices socio-économiques et environnementaux pour des populations souvent les premières victimes des conséquences du changement climatique.

L'association de ces 3 étapes constitue le socle du label ECOCERT ENGAGEMENT CLIMAT :
Mesurer + Réduire + Compenser => Contrôle ECOCERT => Label Engagement Climat

ECOCERT délivre le label « ENGAGEMENT CLIMAT » à l'issue d'un audit annuel de l'organisation, visant à évaluer la performance des actions et le respect des objectifs.